

SESSION ORDINAIRE DE 1946 — COMPTE RENDU "IN EXTENSO" — 3^e SEANCE

2^e Séance du Vendredi 27 Décembre 1946.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Nomination de la commission du règlement.
3. — Nomination du bureau définitif:
Scrutin pour la nomination du président.
— Proclamation du résultat du scrutin.
2^e tour de scrutin: MM. le président, Bendjelloul, Salomon Grumbach, Marrane.
— Proclamation du résultat du scrutin.
3^e tour de scrutin. — Proclamation du résultat du scrutin: M. Champetier de Ribes élu.
Scrutins pour la nomination des trois vice-présidents, des six secrétaires et des trois questeurs. — Proclamation des résultats des scrutins.
Présidences de M. Champetier de Ribes.
4. — Allocution du président.
5. — Allocution de M. Léon Blum, Président du Gouvernement provisoire de la République.
6. — Présences. — Dépôt de propositions de résolution. — Renvoi à la commission du règlement.
7. — Hommage aux victimes civiles et militaires des combats d'Indochine. — Adoption d'une motion.
8. — Adoption du procès-verbal et clôture de la session.

PRESIDENCE DE M. GASSER,
Président d'âge.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?..

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

NOMINATION DE LA COMMISSION
DU REGLEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission du règlement.

Conformément à la motion adoptée mardi dernier par le Conseil de la République, les noms des candidats proposés ont été insérés au *Journal officiel*.

Le secrétariat général n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées.

Je proclame donc membres de la commission du règlement :

MM. Baratgin, Bendjelloul (Mohamed-Salah), Berlioz, Boivin-Champeaux, Cousteaux, Mlle Yvonne Dumont, MM. Fournier, Fraisseix, Gerber (Philippe), Grumbach, Hamon, Janton, Landry, Lefranc, Lemoine, Marrane, Paul-Boncour, Pernot, Poher, Rotinat, Roubert, Serot (Robert), Simon, Trémintin, Zyromski.

J'invite MM. les membres de la commission du règlement à se réunir pendant le dépouillement du scrutin pour la nomination du président, afin de procéder à la désignation du bureau de la commission (local 202, étage des commissions).

— 3 —

NOMINATION DU BUREAU DEFINITIF

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour la nomination du bureau définitif du Conseil de la République.

Je rappelle qu'aux termes de la motion adoptée mardi dernier par le Conseil, le bureau qui va être nommé aujourd'hui se compose de :

Un président.

Trois vice-présidents.

Six secrétaires.

Trois questeurs.

Le Conseil a décidé, d'autre part, que les scrutins se dérouleront dans les conditions prescrites au règlement de l'Assemblée nationale. Il y aura donc lieu d'effectuer quatre votes distincts.

Il va être procédé tout d'abord en séance publique au scrutin pour l'élection du président.

Je rappelle que cette élection a lieu au scrutin secret.

Si la majorité absolue n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, au troisième la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

Il va être procédé au tirage au sort de dix-huit scrutateurs et de six scrutateurs supplémentaires qui se répartiront entre six tables pour procéder au dépouillement du scrutin.

(L'opération a lieu.)

Sont désignés :

1^{re} table: MM. Aussel, Avinin, Baratgin.

2^e table: MM. Dadu, Dassaud, David.

3^e table: MM. Mercier, Mermet-Guyennet, Monnerville.

4^e table: MM. Le Goff, Molinié, Molle.

5^e table: Mme Brisset, MM. Brizard, Meyer.

6^e table: M. Brier, Mme Brion, M. Carcassonne.

Scrutateurs supplémentaires: MM. Buffet, Nestor Calonne, René Cardin, Cardonne, Lagravière, de Montalembert.

Scrutin pour la nomination du président.

M. le président. — Le scrutin pour la nomination du président est ouvert. Il sera clos dans une heure.

(Le scrutin est ouvert à quinze heures quinze minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à seize heures quinze minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans les salons voisins pour procéder au dépouillement des bulletins de vote qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance va être suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

MM. les membres de la commission du règlement voudront bien se réunir pendant la suspension pour procéder à la nomination du bureau de la commission.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Résultat du scrutin.

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président du Conseil de la République :

Nombre de votants, 250.

Suffrages exprimés, 250.

Majorité absolue, 126.

Ont obtenu :

MM. Champetier de Ribes	79 voix.
Marrane	72 —
Gasser	52 —
Roubert	47 —

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin. Quand l'Assemblée entend-elle y procéder ?

Voix diverses. Tout de suite ! — Suspension !

M. le président. J'entends demander une suspension de séance.

L'Assemblée voudra sans doute interrompre ses travaux pour permettre aux groupes de délibérer ? (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

2^e tour de scrutin.

M. le président. Il va être procédé au deuxième tour de scrutin pour la nomination du Président du Conseil de la République.

Je rappelle que cette élection a lieu au scrutin secret et que, si la majorité absolue n'est pas acquise au deuxième tour, il sera procédé à un troisième tour.

M. Bendjelloul. Ne serait-il pas possible, monsieur le président, de réduire la durée du scrutin ? L'Assemblée pourrait être consultée.

Voix diverses. Une demi-heure !

M. Salomon Grumbach. Le règlement le permet-il ?

M. Marrane. Nous n'avons pas encore de règlement.

M. le président. Si nous ramenions à une demi-heure la durée du scrutin, ce serait peut-être un peu court pour le travail des services.

Je vous propose trois quarts d'heure.

Voix nombreuses. Une demi-heure !

M. le président. J'entends proposer que le scrutin ne soit ouvert que pendant une demi-heure.

Je mets aux voix cette proposition.

(La proposition est adoptée.)

M. le président. Le deuxième tour de scrutin pour la nomination du président est ouvert.

Il sera clos dans une demi-heure.

(Le scrutin est ouvert à dix-huit heures.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à dix-huit heures trente minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans les salons voisins pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Résultat du deuxième tour de scrutin.

M. le président. Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour la nomination du président du Conseil de la République.

Nombre de votants, 251.

Suffrages exprimés, 251.

Majorité absolue, 126.

Ont obtenu :

MM. Champetier de Ribes.....	80 voix.
Marrane	73 —
Gasser	54 —
Roubert	44 —

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin.

Voix nombreuses. Suspension !

M. le président. J'entends demander une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

3^e tour de scrutin.

M. le président. Il va être procédé au troisième tour de scrutin pour la nomination du président du Conseil de la République.

Je rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret. Au troisième tour, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est proclamé élu.

Le troisième tour de scrutin pour la nomination du président est ouvert.

Il sera clos dans une demi-heure.

(Le scrutin est ouvert à vingt heures trente minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à vingt heures cinquante minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour y procéder au dépouillement du scrutin.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement.

(La séance, suspendue à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt et une heure vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Résultat du troisième tour de scrutin.

M. le président. Voici le résultat du troisième tour de scrutin pour l'élection du président du Conseil de la République :

Nombre des votants, 253.

Bulletins blancs ou nuls, 9.

Suffrages exprimés, 244.

Ont obtenu :

MM. Champetier de Ribes.....	124 voix.
(Applaudissements au centre et à droite.)	
Marrane	119 —
(Applaudissements à l'extrême gauche.)	
Divers	1 —

M. Champetier de Ribes ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je le proclame président du Conseil de la République. (Nouveaux applaudissements au centre et à droite. Les conseillers siégeant sur ces bancs se lèvent.)

Nous allons procéder maintenant à l'élection des autres membres du bureau.

J'invite MM. les présidents des groupes à bien vouloir se réunir immédiatement dans mon cabinet, en vue de s'entendre sur la composition du bureau.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures trente minutes, est reprise à vingt-deux heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Scrutin pour la nomination des trois vice-présidents, des six secrétaires et des trois questeurs.

M. le président. Nous allons procéder aux scrutins pour la nomination de trois vice-présidents, six secrétaires et trois questeurs. Il y a donc lieu d'effectuer trois votes distincts.

Je propose au Conseil de procéder simultanément : d'une part, en séance publique, au scrutin pour l'élection des vice-présidents ; d'autre part, dans les salons voisins de la salle des séances, au scrutin pour la nomination des secrétaires et au scrutin pour la nomination des questeurs.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je prie MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les deux bureaux de vote installés dans les salons voisins.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre membres chargés d'assister MM. les secrétaires qui vont présider les opérations de vote dans les salons voisins.

(Le sort désigne : MM. Bouloux, Lero, Renaison, Valentin-Pierre Vignard.)

M. le président. Avant d'ouvrir les scrutins, je rappelle qu'à peine de nullité les bulletins déposés dans l'urne ne doivent pas porter plus de noms qu'il n'y a, pour chaque scrutin, de sièges à pourvoir.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une demi-heure.

(Les scrutins sont ouverts à vingt-deux heures trente-cinq minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

(Les scrutins sont clos à vingt-trois heures cinq minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans les salons voisins pour procéder au dépouillement des bulletins de vote qui vont y être apportés.

Le résultat des scrutins sera publié ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures cinq minutes, est reprise le samedi 28 décembre à zéro heure cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

(M. Léon Blum, président du Gouvernement provisoire de la République, et M. Champetier de Ribes font leur entrée en séance. — Applaudissements.)

Résultat du scrutin pour la nomination des trois vice-présidents.

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour la nomination des trois vice-présidents du Conseil de la République :

Nombre de votants, 231.

Suffrages exprimés, 231.

Majorité absolue, 116.

Ont obtenu :

Mme Brossolette.....	213 voix.
MM. Monnerville	212 —
Georges Marrane.....	203 —
Divers	6 —

Mme Brossolette, M. Monnerville et M. Georges Marrane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame vice-présidents du Conseil de la République. (Applaudissements.)

Résultat du scrutin pour la nomination des six secrétaires.

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour la nomination des six secrétaires du Conseil de la République :

Nombre de votants, 232.
Suffrages exprimés, 232.
Majorité absolue, 117.

Ont obtenu :

M ^{mes} Cardot	219 voix.
Clacys	214 —
M. Vittori	208 —
M ^{me} Saunier	208 —
MM. Bendjelloul	182 —
Julien Brunhes.....	176 —
Divers	2 —

Mmes Cardot, Clacys, M. Vittori, Mme Saunier, MM. Bendjelloul et Brunhes, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame secrétaires du Conseil de la République. (*Applaudissements.*)

Résultat du scrutin pour la nomination des trois questeurs.

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour la nomination des trois questeurs du Conseil de la République :

Nombre de votants, 229.
Bulletins blancs ou nuls, 3.
Suffrages exprimés, 226.
Majorité absolue, 114.

Ont obtenu :

MM. Vanrullen	209 voix.
Lefranc	208 —
Paul Simon.....	175 —
Divers	4 —

MM. Vanrullen, Lefranc et Paul Simon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame questeurs du Conseil de la République. (*Applaudissements.*)

Tous les membres du bureau étant élus, je déclare constitué le Conseil de la République.

Communication en sera donnée au Gouvernement provisoire de la République ainsi qu'à l'Assemblée nationale.

Je prie M. Champetier de Ribes de bien vouloir prendre place au bureau.

(*M. Champetier de Ribes remplace M. Gasser au fauteuil présidentiel. — Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

PRESIDENCE DE M. CHAMPETIER DE RIBES

— 4 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le président du bureau que vous venez d'élire pour vingt jours n'aura pas l'impudence de vous imposer un de ces discours improvisés que la tradition de la troisième République permettait à mes prédécesseurs au début des sessions parlementaires.

Laissant à celui que vous élirez le 14 janvier prochain l'honneur de respecter cette tradition, permettez-moi de me borner ce soir à vous dire la gratitude du bureau auquel vous avez fait confiance et sa

volonté de mettre à votre disposition ses services et son dévouement.

Au nom du Conseil tout entier, je veux aussi remercier notre éminent doyen, dont la juvénile et courageuse ardeur a voulu rendre un dernier et touchant hommage à cette Assemblée des anciens, qui n'avait certes pas que des défauts, mais où le pays a vu un de ces derniers vestiges d'une époque définitivement révolue dans la honte de juin et juillet 1940. (*Applaudissements au centre.*)

A côté de l'Assemblée nationale, le Conseil de la République entre aujourd'hui dans l'ère nouvelle qu'annonçait la grande voix du 18 juin et qu'a marquée la victoire de la France libre et de ses alliés.

Consciente des difficultés qui restent à résoudre, mais fière d'être associée à l'œuvre grandiose qui incombe à notre génération, notre Assemblée l'entreprend avec confiance, dans l'immense espérance des hommes de bonne volonté. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

— 5 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

M. le président. La parole est à M. le président du Gouvernement provisoire de la République française. (*Applaudissements.*)

M. Léon Blum, président du Gouvernement provisoire de la République française. Mesdames, messieurs, le Gouvernement a voulu attendre que votre bureau définitif fût constitué et votre président élu pour saluer solennellement votre Assemblée.

Sa présence aujourd'hui, comme son absence hier, attestent qu'avec l'entrée en vigueur de la Constitution est rétabli non seulement dans sa lettre, mais dans son esprit le régime parlementaire, ce qui signifie, en France, la République. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Votre Conseil est le Conseil de la République. Avec l'Assemblée nationale, vous formez le Parlement. Ces institutions, hier encore articles du législateur, sont maintenant entrées dans la réalité.

Il vous appartient, comme il appartient au Gouvernement, de faire que cette réalité remplisse nos rêves des années de silence et d'oppression et que la République soit belle aussi et surtout sous la République. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

C'est pourquoi notre devoir, notre commun devoir, est d'exploiter toutes les possibilités que la Constitution nous offre de faire fructifier toutes ses ressources. Seul, l'usage nous permettra, avec le temps, d'en déceler et d'en corriger les faiblesses et les insuffisances; mais il faut d'abord qu'elle vive. Et si, sagement, le législateur, tirant leçon des expériences de la troisième République, a voulu garantir une indispensable stabilité ministérielle, les méfaits d'un provisoire prolongé nous ont avertis du danger plus grave encore qui menace la République quand ce sont les institutions elles-mêmes qui sont incertaines et instables. (*Applaudissements.*)

De justes et d'éloquents rappels du passé ont été faits ici même. Permettez-moi de me tourner vers l'avenir, car votre assemblée est nouvelle dans sa composition, comme dans ses pouvoirs, comme dans son objet.

Je crois que ce que l'on a appelé « vos limites » c'est, en réalité, votre force. En vous interdisant d'usurper sur la souveraineté de l'Assemblée nationale et le paralyser son travail, le législateur vous a donné une liberté de jugement, d'initiative, de création qui vous permettra d'aborder les grands problèmes de l'Etat dans des perspectives peut-être plus lointaines.

« Chambre de réflexion » ! Je ne récuserai pas la formule, surtout si l'on entend par là que vous ne pouvez être ni une chambre d'enregistrement, ni une chambre d'attermoiement et qu'au contraire, comme le soulignait votre éminent doyen, vous êtes fondés à apporter à l'Assemblée nationale l'autorité de vos conseils et de votre intelligence.

Mais votre rôle va plus loin.

Je n'ai jamais compris, quant à moi, pourquoi à la conception d'une deuxième Assemblée s'attachait nécessairement l'idée de frein, d'arrêt, de conservation. Votre origine démocratique vous libère de la redoutable tentation de dresser contre l'Assemblée nationale je ne sais quel pouvoir de négation. Vous n'avez pas charge d'opposition politique et vous n'êtes pas le double appauvri et diminué d'une première Assemblée.

Non seulement, par vos avis, vous pouvez parfaire et polir ce qu'un premier travail présente souvent d'improvisé et d'inadéquat, mais vous avez vous-mêmes, en tant que membres du Parlement, l'initiative des lois. Vos propositions, dans la Constitution, ne sont recevables que lorsqu'elles n'ont point pour conséquence une diminution des recettes ou une création de dépenses. Cette sage réserve vous invite à vous tourner vers les grandes et difficiles réformes de l'Etat, vers les projets d'ensemble qui adapteront notre pays aux conditions de la vie moderne.

Tâche magnifique, pour laquelle, libérés du quotidien et de l'immédiat, vous semblez particulièrement désignés.

La sagesse est parfois dans l'audace, la prudence dans l'initiative et dans le mouvement, et c'est pourquoi cette chambre de réflexion sera aussi une chambre de progrès et de création.

Ai-je besoin de dire que le Gouvernement attend de votre Assemblée aide et conseil et qu'il vous assure, pour sa part, de sa collaboration totale ?

Vous allez, en quelque manière, créer la jurisprudence du Conseil de la République.

Vous allez vous-mêmes donner à cette institution nouvelle son style et son renom. Le Gouvernement est convaincu que vous en ferez un des rouages les plus utiles et les plus efficaces de la IV^e République. (*Les conseillers se lèvent et applaudissent.*)

— 6 —

PRESEANCES

Dépôt de propositions de résolution.

M. le président. J'ai été saisi par M. Léo Hamon et plusieurs de ses collègues, d'une part, par M. Georges Marrane et plusieurs de ses collègues, d'autre part, de deux propositions de résolution concernant les préséances.

Je rappelle au Conseil de la République que, s'il a pu adopter sans rapport des motions relatives à son organisation inté-

rière, il ne saurait, sans contrevenir aux usages, statuer dans les mêmes conditions sur des résolutions d'une nature différente.

L'Assemblée nationale, au surplus, a statué sur l'objet visé par ces propositions de résolution, après rapport de sa commission du règlement.

Je propose donc au Conseil de la République de décider que les propositions de M. Hamon et de M. Marrane seront renvoyées à la commission du règlement, imprimées et distribuées.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 7 —

**HOMMAGE AUX VICTIMES CIVILES
ET MILITAIRES DES COMBATS
D'INDOCHINE**

Adoption d'une motion.

M. le président. J'ai été saisi par les présidents de tous les groupes du Conseil de la République d'une motion dont je vais donner lecture :

« Le Conseil de la République, animé des mêmes sentiments qui ont inspiré l'Assem-

blée nationale unanime, s'incline avec émotion devant les victimes civiles et militaires des combats d'Indochine et félicite de leur courage les troupes françaises. *(Applaudissements unanimes.)*

« Il compte sur le Gouvernement et sur les chefs responsables pour maintenir en Indochine la présence française suivant les accords librement conclus et pour y poursuivre la mission civilisatrice de la France dans le respect des libertés légitimes des populations autochtones. »

Je pense que l'unanimité du Conseil de la République se rencontrera pour voter cette motion.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets cette motion aux voix.

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

M. le président. Il convient maintenant que notre assemblée suspende sa séance en attendant que l'Assemblée nationale ait déclaré close la session, ce que nous ferons ensuite pour notre part.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à zéro heure vingt-cinq minutes, est reprise à zéro heure trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
ET CLOTURE DE LA SESSION**

M. le président. Je suis avisé que l'Assemblée nationale a prononcé la clôture de sa session.

En conséquence, conformément à l'article 9 de la Constitution, la clôture de la session du Conseil de la République doit être également prononcée.

Mais, auparavant, je dois mettre aux voix le procès-verbal de la présente séance. Il a été affiché aux endroits habituels.

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

Je prie MM. les membres du bureau de bien vouloir se réunir dans mon cabinet immédiatement après la séance.

Je déclare close la session de 1946 du Conseil de la République.

La séance est levée.

(La séance est levée à zéro heure trente-cinq minutes.)

*Le Chef du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.*